

PREMIERE PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° DNCMP/114/F/2018-2019 POUR LA FOURNITURE DES VIVRES ET DES NON VIVRES POUR LES SINISTRES ET VICTIMES DE LA FAMINE**

Date de publication:15/11/2018

Date d'ouverture des offres: ..06/12/2018

Objet

1. Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture en deux lots des vivres et des non vivres pour les sinistrés et victimes de la famine.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur le Budget Général de l'État, exercice 2018-2019.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO) avec Publication Nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Lot 1 : 20 tonnes de haricot sec de récolte récente

Lot 2 : 1000 houes

800 pagnes multicolores triplets afitextiles

400 couvertures

455 casseroles d'au moins 10 litres

540 Sceaux

500 paquets de savons de lessive d'au moins 3kg et avec 24 pièces chacun

Le soumissionnaire peut présenter les Offres pour tous les lots mais ne peut gagner au-delà d'un seul lot.

4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché constituent **deux (2) lots**.
5. Les fournitures seront livrées dans un délai maximum de **vingt (20) jours calendrier**. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Conditions de participation

7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

↑

8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

9. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs burundais (50 000 FBU) à verser sur le compte N° 1101/001-04 ouvert à la BRB.
10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au cabinet du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 18.

Présentation de l'offre

12. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission ou de toute autre institution financière agréée respectivement de Six Cent Mille Francs Burundais (600 000 Fbu) pour le 1^{er} lot et Sept Cent Mille Francs Burundais (700 000 FBU) pour le 2^{ème} lot,
14. Les Offres devront être soumises au Secrétariat du cabinet du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre.
15. Les Offres doivent être accompagnées du bordereau d'attestation d'achat du DAO comme mentionné au point 9. Le bordereau doit porter le numéro du marché.
16. Les offres doivent être paginées, paraphées et doivent avoir une table des matières.

Validité des offres

17. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

18. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 06.12/2018 à 9 heures précise du matin.
19. Toute offre présentée après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

20. Les Offres seront ouvertes le 06/12/2018 à 9 heures 30 min en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification

21. Les exigences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement particulier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le 12/11/2018

Le Ministre des Droits de la Personne Humaine,
des Affaires Sociales et du Genre

PO *[Signature]*

Martin NIVYABANDI

REPUBLICA KUBURUNDI

Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre

B.P. 6518 Tél. 21 63 03
BUJUMBURA

[Signature]

IS *[Signature]*